

outil 37 Collaborer avec les communautés pour surveiller et communiquer des informations sur les violations graves

Étude de cas – les réseaux de protection de l'enfance dans la Bande de Gaza

Cette étude de cas résume les conclusions détaillées dans le rapport 'Protecting the rights of Palestinian children affected by armed conflicts through community-based mechanisms in the Gaza Strip and North Lebanon', Séminaire régional, 9-12 mai 2011, Amman/Jordanie, Save the Children Suède.

Aucun acteur armé israélien ou palestinien ne figure aux Annexes au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés et il n'existe donc pas, à ce titre, de MRM en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés (TPO). Le rapport présente cependant l'impact du conflit armé sur les enfants dans cette zone comme une 'situation préoccupante' depuis 2003. En 2007, l'UNICEF a créé un groupe de travail informel réunissant l'ONU et des ONG nationales et internationales afin de recueillir des informations sur les violations graves et de présenter régulièrement des rapports au siège de l'UNICEF et au Bureau du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés. *Save the Children* est un membre actif de ce groupe de travail et, en collaboration avec une ONG nationale partenaire, il a mis en place en 2008 un Réseau de Protection de l'Enfance (RPE) composé de 21 ONG et organisations basées dans les communautés dans l'ensemble de la bande de Gaza afin de plaider pour une meilleure protection des enfants auprès des autorités, des communautés et des organes internationaux. Un membre du personnel de chaque organisation du RPE a été désigné comme point de contact pour les violations graves et missionné pour recueillir des informations sur les incidents, au moyen d'un formulaire type. Le RPE collaborait avec des Comités de Protection de l'Enfance (CPE), également mis en place par *Save the Children* dans les zones les plus touchées par le conflit. Les CPE étaient composés de membres de la communauté élus et influents (chefs religieux, enseignants, médecins, etc.) ayant pour mission de sensibiliser à la protection de l'enfance et de faciliter l'orientation et l'assistance aux familles.

Lors d'un séminaire régional organisé par *Save the Children* dans l'objectif d'étudier les meilleures pratiques et les leçons à tirer, les points suivants ont été notés comme **résultats positifs** tirés de l'expérience dans les TPO :

- Amélioration de la sensibilisation au cadre juridique international de protection des enfants dans les conflits ;
- Amélioration des mécanismes d'orientation et d'accès aux services destinés aux enfants victimes de violences liées aux conflits ;
- Capacité de mener des actions de plaidoyer fondées sur des preuves, grâce à une documentation continue des abus.

Les **défis** suivants ont été identifiés :

- Renouvellement fréquent et engagement limité des enquêteurs en raison du fait qu'ils recueillent les informations à titre volontaire. Cela a conduit à des lacunes dans les connaissances et a entravé la capacité du RPE de documenter systématiquement les violations ;
- Partialité : seules les violations commises par certains acteurs étaient signalées ;
- Rapports se recoupant en raison d'une surveillance non coordonnée, effectuée par différents acteurs, en particulier des ONG de défense des droits humains ;
- Frustration au sein du RPE liée au manque de retour de la part de l'ONU sur les informations transmises par le RPE ;
- Frustration au sein des communautés en raison de l'insuffisance des services de réponse pour les victimes de conflit.

Les **recommandations clés** suivantes ont été formulées :

- Analyser les données relatives aux violations graves et les utiliser pour améliorer la coordination et la collecte de fonds afin de renforcer les systèmes de protection des enfants ;
- Utiliser les données relatives aux violations graves comme base pour mener des actions locales de plaidoyer et créer des opportunités de faire un retour sur ces efforts aux communautés touchées ;
- Imaginer des stratégies non financières pour gratifier les volontaires dans les communautés pour leurs efforts (certificats, participation à des activités de formation, etc.).

autres outils pertinents



outil 35 – Fiche d'information 'défis et opportunités de la collaboration avec les communautés dans la surveillance et la réponse aux violations graves'